

accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 39'940'000.- pour financer la construction d'une zone d'attente carcérale de 60 places de détention

du 12 mai 2026

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret du Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 39'940'000 est accordé au Conseil d'État pour financer la construction d'une zone d'attente carcérale de 60 places de détention.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement, réparti et amorti sur 25 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui est sujet au référendum facultatif.

² Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 12 mai 2026.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand
Conseil:

S. Montangero

I. Santucci

Date de publication : 29 mai 2026

Délai référendaire : 7 août 2026